

intervention pour thérapie du sommeil



Comment nous transmettre la demande d'intervention ?

Prenez une **photo ou un scan du document complété**, et chargez-le grâce à l'**appli Partena Mutualité** (disponible pour iOS et Android) ou sur le **Guichet on-line**.

Ou envoyez-la à : **Mutualité Libre Partena, Sluisweg 2 b 1 - 9000 Gent**

Plus d'informations sur www.partena-mutualite.be

La Mutualité Libre Partena

accorde une intervention de 100 euros pour un traitement des troubles du sommeil.

Que faire pour en bénéficier :

- Le traitement doit se dérouler dans un hôpital général ou universitaire, ou dans un centre du sommeil.
- L'avantage est accordé toutes les 5 années calendrier.

Que faire pour en bénéficier?

- Faites compléter et signer ce document par le dispensateur de soins.
- Prenez une photo de ce document dûment complété grâce à l'appli de la Mutualité Partena et envoyez-la-nous.
Ou renvoyez le document dûment complété à l'adresse mentionnée ci-dessus, ou encore remettez-le à votre agence locale.

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par le dispensateur de soins

Nom du dispensateur de soins :

Nom de l'hôpital ou du centre du sommeil :

Montant payé :

Date du traitement :

Signature et/ou cachet :

Code de nomenclature : **807203**

